



Auto Refinishing Products

Page : 1/14

Date d'impression : 24.04.2020

Révision: 24.04.2020

Numéro de version 14

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **BODY PRO H734 HARDENER ULTRA HS**

Code du produit: 351

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

Catégorie de processus

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation dans un mélange

Catégorie de l'article AC1 Véhicules

Emploi de la substance / de la préparation

Durcisseur

Protection de surface

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

HB BODY S.A.

B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str

THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA

57.022, SINDOS

THESSALONIKI,GREECE

Ph: +30 2310 790 000

Fax: +30 2310 790 033

www.hbbody.com

email: hbbody@hbbody.com

Service chargé des renseignements:

HB BODY S.A.

B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str

THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA

57.022, SINDOS

THESSALONIKI,GREECE

Ph: +30 2310 790 000

Fax: +30 2310 790 033

www.hbbody.com

email: hbbody@hbbody.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoison (Bordeaux)

Hôpital Pellegrin-TripodePlace Amelie Raba-Leon Bordeaux

Telephone:+33 5 5679 8776

(suite page 2)

FR

Nom du produit: BODY PRO H734 HARDENER ULTRA HS

(suite de la page 1)

Fax: +33 5 5679 6096

Emergency telephone: +33 5 5696 4080

E-mail address: centre-antipoison@chu-bordeaux.fr Website: www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS02



GHS07

Mention d'avertissement Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Isocyanates

diisocyanate d'hexaméthylène

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

Nom du produit: BODY PRO H734 HARDENER ULTRA HS

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 28182-81-2 NLP: 500-060-2	Isocyanates ⚠ Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	50-<60%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 RTECS: AF 7350000 Reg.nr.: 01-2119485493-29-007 01-2119485493-29-004 01-2119485493-29-003 01-2119485493-29-005 01-2119485493-29	acétate de n-butyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ STOT SE 3, H336	15-<20%
CAS: 110-12-3 EINECS: 203-737-8 Numéro index: 606-026-00-4 RTECS: MP 3850000	5-méthylhexane-2-one ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Acute Tox. 4, H332	5-<10%
CAS: 110-43-0 EINECS: 203-767-1 Numéro index: 606-024-00-3 Reg.nr.: 01-2119902391-49-0000	heptane-2-one ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	5-<10%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 RTECS: ZE 2100000 Reg.nr.: 01-2119488216-32-001 01-2119488216-32-002 01-2119488216-32-003	xylène ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	5-<10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-0001 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226	2,5-<5%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8 Numéro index: 615-011-00-1 RTECS: MO 1740000	diisocyanate d'hexaméthylène ⚠ Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331 ⚠ Resp. Sens. 1, H334 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≥0,1-<0,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

(suite page 4)

Nom du produit: BODY PRO H734 HARDENER ULTRA HS

(suite de la page 3)

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Les pompiers doivent toujours l'équipement de protection et un appareil respiratoire lors de la manipulation du feu venant de ces produits
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

(suite page 5)

FR

Nom du produit: BODY PRO H734 HARDENER ULTRA HS

(suite de la page 4)

- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****28182-81-2 Isocyanates**

VLEP Valeur momentané: 0,15 mg/m³, 0,02 ppm
Valeur à long terme: 0,075 mg/m³, 0,01 ppm
AR, (3)

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP Valeur momentané: 940 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

110-12-3 5-méthylhexane-2-one

VLEP Valeur momentané: 475 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 95 mg/m³, 20 ppm

110-43-0 heptane-2-one

VLEP Valeur momentané: 475 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 238 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

1330-20-7 xylène

VLEP Valeur momentané: 442 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP Valeur momentané: 550 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

VLEP Valeur momentané: 0,15 mg/m³, 0,02 ppm
Valeur à long terme: 0,075 mg/m³, 0,01 ppm
AR, (3)

- **Informations relatives à la réglementation** VLEP: ED 1487 12.2019

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Gants de protection

(suite page 6)

FR

Nom du produit: BODY PRO H734 HARDENER ULTRA HS

(suite de la page 5)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:** Caoutchouc fluoré (Viton)

- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en caoutchouc

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

- **Odeur:**

Caractéristique

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **valeur du pH:**

Non déterminé.

- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 124-128 °C

- **Point d'éclair**

23 - 60 °C

- **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

- **Température d'inflammation:**

370 °C

- **Température de décomposition:**

Non déterminé.

- **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives:**

Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

- **Limites d'explosion:**

Inférieure:

1,2 Vol %

Supérieure:

7,5 Vol %

- **Pression de vapeur à 20 °C:**

10,7 hPa

- **Densité à 20 °C:**

1,03215 g/cm³

(suite page 7)

FR

Nom du produit: **BODY PRO H734 HARDENER ULTRA HS**

(suite de la page 6)

· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	35,1 %
VOC (CE)	362,1 g/l
Teneur en substances solides:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral LD50 18.556 mg/kg (rat)

Dermique LD50 37.056 mg/kg

Inhalatoire LC50/4 h 46,9 mg/l

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral LD50 13.100 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h >21 mg/l (rat)

110-12-3 5-méthylhexane-2-one

Oral LD50 3.200 mg/kg (rat)

Dermique LD50 10.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 11 mg/l (ATE)

110-43-0 heptane-2-one

Oral LD50 1.670 mg/kg (rat)

Dermique LD50 12.600 mg/kg (lapin)

(suite page 8)

Nom du produit: BODY PRO H734 HARDENER ULTRA HS

(suite de la page 7)

Inhalatoire LC50/4 h 11 mg/l (ATE)

1330-20-7 xylène

Oral LD50 4.300 mg/kg (rat)

Dermique LD50 2.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 11 mg/l (ATE)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral LD50 8.532 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 35,7 mg/l (rat)

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Oral LD50 738 mg/kg (rat)

Dermique LD50 593 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 3 mg/l (ATE)

• Effet primaire d'irritation:**• Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**• Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

• Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**• Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**• Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**• 12.1 Toxicité****• Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**• 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**• 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**• 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**• Effets écotoxiques:****• Remarque:** Nocif pour les poissons.**• Autres indications écologiques:****• Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**• PBT:** Ce produit ne contient aucune substance qui est considérée comme persistante, bioaccumulable ou non toxique (PBT).**• vPvB:** Ce mélange ne contient aucune substance qui est considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

(suite page 9)

Nom du produit: **BODY PRO H734 HARDENER ULTRA HS**

(suite de la page 8)

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**

 - HP3 Inflammable
 - HP13 Sensibilisant
 - HP14 Écotoxique
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1263
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** UN1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
- **IMDG, IATA** PAINT RELATED MATERIAL
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**

- **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.
- **Étiquette** 3
- **IMDG, IATA**

- **Class** 3 Liquides inflammables.
- **Label** 3
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** III
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.
- **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 30
- **No EMS:** F-E,S-E
- **Stowage Category** A

(suite page 10)

Nom du produit: **BODY PRO H734 HARDENER ULTRA HS**

(suite de la page 9)

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:**
 - **ADR**
 - **Quantités limitées (LQ)** 5L
 - **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
 - **Catégorie de transport** 3
 - **Code de restriction en tunnels** D/E
 - **IMDG**
 - **Limited quantities (LQ)** 5L
 - **Excepted quantities (EQ)** Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
- **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 3Y
- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

28182-81-2 Isocyanates (50-<60%)

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Isocyanates
diisocyanate d'hexaméthylène
- **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 11)

Nom du produit: BODY PRO H734 HARDENER ULTRA HS

(suite de la page 10)

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées – ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO** P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Department of Quality Control**Contact:**

HB BODY S.A
Ms Olympia Stamkou
Ph: +30 2310 790 032
fax: +30 2310 790 033
email: stamkou@hbbody.com

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – voie cutanée – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – inhalation – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite page 12)

FR

Nom du produit: **BODY PRO H734 HARDENER ULTRA HS**

(suite de la page 11)

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

(suite page 13)

Nom du produit: BODY PRO H734 HARDENER ULTRA HS

(suite de la page 12)

Annexe: Scénario d'exposition**· Désignation brève du scénario d'exposition****· Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants**· Catégorie du procédé**

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

· Catégorie de l'article AC1 Véhicules**· Catégorie de rejet dans l'environnement** ERC2 Formulation dans un mélange**· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· Conditions d'utilisation Conformément aux instructions d'utilisation.**· Durée et fréquence** Fréquence d'utilisation:**· Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.

· Etat physique Liquide**· Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.**· Autres conditions d'utilisation****· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Utilisation uniquement sur un sol dur

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec la peau.

Eviter un contact cutané de longue durée ou répété.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

· Mesures de gestion des risques**· Protection du travailleur****· Mesures de protection organisationnelles**

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

· Mesures techniques de protection

N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

· Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 14)

Nom du produit: BODY PRO H734 HARDENER ULTRA HS

(suite de la page 13)

· Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Pour une utilisation sûre, suivre les informations et les conseils au consommateur .

· Mesures de protection de l'environnement**· Eau**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer ce produit et son récipient dans une décharge pour déchets dangereux ou déchets spéciaux.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Sol

Empêcher la pénétration dans le sol.

Le produit n'est traité qu'au-dessus d'un bac de rétention en béton.

· Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.**· Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**· Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale**· Estimation de l'exposition****· Consommateur** Ce produit doit être utilisé uniquement par des techniciens professionnels.**· Guide pour l'utilisateur en aval**

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.